



## CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 4 avril 1963,  
à 15 h 15

NEW YORK

## S O M M A I R E

	<i>Pages</i>
<i>Point 4 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapport du Fonds monétaire international (fin)</i>	25
<i>Point 10 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Questions démographiques (suite) . . . . .</i>	29

*Président:* M. Alfonso PATIÑO (Colombie).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants: Argentine, Australie, Autriche, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Brésil, Canada, Chili, Danemark, Indonésie, Israël, Maroc, Népal, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République Dominicaine, Syrie, Thaïlande.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Fonds monétaire international (E/3696 et Add.1)  
[fin]

1. M. ANJARIA (Inde) remercie le Directeur général du Fonds monétaire international pour le remarquable exposé qu'il a fait à la séance précédente et dans lequel il a évoqué notamment certains problèmes fondamentaux tels que celui des paiements mondiaux et celui de la stabilité nécessaire à la croissance économique des pays en voie de développement.

2. La situation mondiale des paiements s'est considérablement améliorée au cours de ces dernières années et c'est là une des principales contributions du Fonds à la communauté internationale. En effet, la stabilité est d'une importance vitale pour le développement du commerce et il est encourageant de voir que la balance des paiements des pays industrialisés a été renforcée et que le Fonds a pu mobiliser des ressources pour répondre aux besoins des pays grâce à un accord qu'il a conclu avec le GATT pour remédier aux situations causées par des mouvements défavorables de capitaux.

3. Le représentant de l'Inde voit trois causes principales aux difficultés de balance des paiements. Pour ce qui est de la première, à savoir les fluctuations

des prix des produits de base, qui compromettent souvent les exportations des pays en voie de développement, le Fonds a mis au point un plan de financement compensatoire. En ce qui concerne la deuxième, c'est-à-dire les pressions inflationnistes d'origines très diverses et que parfois les pays provoquent eux-mêmes dans leurs efforts de développement, les consultations avec le Fonds et l'assistance qu'il fournit sont extrêmement précieuses; le Fonds est souvent intervenu pour pallier des difficultés de caractère temporaire et s'est efforcé d'améliorer la stabilité des devises étrangères détenues par les pays exportateurs. La troisième cause de difficultés de balance des paiements est liée, dans certains cas, à une mauvaise utilisation de l'assistance extérieure.

4. Les difficultés de balance des paiements ont des racines plus profondes dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. Pour ces derniers, elles ne sont souvent que temporaires et sont liées aux diverses phases du cycle commercial; dans les pays en voie de développement, elles sont partie intégrante du processus de développement lui-même. Le Fonds ne peut pas aider à résoudre ces problèmes par l'octroi de ressources à long terme. Il est bien évident que les pays en voie de développement devront souvent faire appel à d'autres sources que le Fonds. Celui-ci ne peut pas être considéré comme étant directement ou essentiellement un agent du développement économique, mais en fait il joue un rôle important dans ce domaine en créant un climat favorable pour les balances des paiements et les devises étrangères.

5. Une autre source de difficultés est le retard qui intervient entre le moment où un prêt ou la date d'obtention d'un crédit est approuvé et celui où les fonds sont effectivement versés; mais ces difficultés ressortissent en grande partie à des questions de procédure. Le représentant de l'Inde tient à rappeler l'aide efficace que le Fonds a apportée à son pays qui, l'été dernier, a obtenu un crédit ("stand-by") de 100 millions de dollars.

6. Le rôle du Fonds a été particulièrement important dans le domaine de l'assistance technique. M. Jacobsen a parlé, à propos des politiques commerciales, des obligations des pays en voie de développement et des pays industrialisés. Il importe que ces derniers ouvrent leurs marchés et offrent de nouveaux débouchés aux régions sous-développées. Quant aux pays en voie de développement, ils devront trouver des ressources nouvelles. M. Anjaria cite l'exemple de son pays, qui a dû faire face à des difficultés considérables dues à des problèmes de défense nationale, qu'il a préféré résoudre par une augmentation sensible des impôts plutôt que d'avoir recours à l'inflation.

7. Le représentant de l'Inde est heureux du développement des activités du Fonds dont il loue la souplesse et les qualités d'adaptation aux situations nouvelles.

8. M. BAYONA (Colombie) souligne l'œuvre du Fonds monétaire international en Amérique latine. Pour ce qui est de la Colombie, cette aide s'est manifestée sous des formes très diverses; assistance technique, consultations, et notamment l'ouverture d'un crédit équivalant à 200 p. 100 de sa quote-part, consenti en vertu d'un arrangement de principe. Le Fonds a également participé à la coordination des plans colombiens de financement. Le rapport montre que l'année 1962 a été exceptionnelle dans tous les domaines.

9. M. Bayona déplore le départ de M. Jacobsson et rend hommage aux qualités d'organisateur dont il a fait preuve comme Directeur du Fonds monétaire international.

10. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) constate que l'année 1962 a été particulièrement remarquable, et a été marquée notamment par la conclusion en octobre 1962 d'un arrangement spécial avec un certain nombre de pays concernant l'ouverture au Fonds de crédits confirmés, qui viendra garantir la stabilité des principales monnaies et renforcer le système monétaire mondial. Les ressources du Fonds ont continué de se développer; l'un des facteurs de cet accroissement a été l'augmentation des tirages effectués dans des monnaies convertibles autres que le dollar et qui, en 1962, se sont élevés à 81 p. 100 du montant total des tirages de 18 pays, dont 17 appartenaient au groupe des pays sous-développés. Les rachats ont également été plus élevés que les années précédentes. Il est à noter que le Royaume-Uni vient de rembourser une grande partie de son tirage de 1961.

11. En 1962, sept pays sont devenus membres du Fonds, ce qui porte le nombre des pays membres à 82 avec des quotes-parts d'un montant total de 15 milliards de dollars. Vingt demandes d'admission ont été présentées. Les nouveaux membres et les pays qui ont présenté une demande d'admission sont presque tous des Etats nouvellement indépendants d'Afrique.

12. Le Fonds a poursuivi ses services de consultation et d'assistance technique dans les domaines financier et monétaire. Il est intéressant de souligner que l'aide accordée au titre du financement compensatoire ne diminuera en rien les tirages normaux, ce qui permettra de fournir des ressources toujours plus grandes pour répondre aux besoins des pays en voie de développement.

13. Le Fonds s'intéresse de plus en plus aux problèmes de dynamisme et de croissance et intervient avec une efficacité accrue dans le processus de développement.

14. Le représentant des Etats-Unis rend hommage à M. Jacobsson pour la façon dont il a su orienter les activités du Fonds et regrette d'apprendre que c'est la dernière fois qu'il assiste aux séances du Conseil.

15. M. TETTAMANTI (Argentine) constate avec satisfaction le renforcement considérable du système monétaire international pendant la période couverte par le rapport (E/3696 et Add.1) grâce à l'arrangement que le Fonds a conclu avec 10 des principaux pays industriels et qui lui permet de disposer de l'équivalent de 6 milliards de dollars. En outre, les activités du Fonds se sont accrues d'une façon sans précédent pendant la période considérée.

16. Si, comme l'a dit M. Jacobsson, la période allant de mai 1961 à avril 1962 a été une année de crises économiques, financières et politiques, l'important est la réaction des divers pays à ces crises selon leur situation. D'un point de vue général, les difficultés financières et économiques ont été surmontées, mais il y a des nuances dont il faut tenir compte. Les moyens dont dispose chaque pays pour assurer un rythme de croissance économique suffisant par rapport au développement démographique sont très différents. Les instruments de politique financière et fiscale que peuvent mettre en œuvre les pays industriels et les pays en voie de développement sont aussi différents que leurs structures économiques respectives. Les premiers peuvent résoudre les plus graves problèmes dans un climat de stabilité politique, et les échecs possibles ne risquent pas d'ébranler la confiance de leur peuple, alors que le drame des pays en voie de développement est précisément l'incertitude de l'avenir; et l'on sait que la confiance est la base même de tout système monétaire national et international. On ne peut s'empêcher, en entendant le représentant de la France parler du succès prodigieux de son pays dans le domaine économique, de penser qu'il est très différent de faire des plans lorsqu'on possède des réserves de l'ordre de 4 milliards de dollars, même si elles ne représentent que six mois d'exportations, ou d'élaborer une politique lorsque ces réserves sont tombées à un mois d'exportations et même parfois moins.

17. C'est pourquoi le Fonds ne peut se borner à être le gardien du système monétaire, et il est réconfortant d'entendre M. Jacobsson souligner l'expérience toujours plus grande que le Fonds a acquise des problèmes des pays en voie de développement. Du progrès de la coopération internationale dépend le succès d'une politique d'expansion sans inflation, à laquelle l'Argentine croit sans réserve. Le commerce international constitue le ressort de cette expansion, et il se trouve dans les mains des pays industrialisés. C'est maintenant, pour plus d'une raison, le moment de le mettre en action.

18. Quant au projet annoncé par le Fonds le 27 février 1963, concernant la compensation financière accordée aux pays en voie de développement pour résoudre les problèmes de balance des paiements dus à la chute de leurs recettes d'exportation dans des circonstances déterminées, la délégation argentine y voit la preuve de l'attention croissante que le Fonds porte aux problèmes des pays en voie de développement et l'accueille chaleureusement.

19. M. FRANZI (Italie) constate que, depuis 1955, le nombre des Etats Membres de l'ONU et membres du Fonds monétaire international a augmenté dans des proportions presque identiques. Cette progression parallèle est très significative; c'est un signe des tendances et des exigences qui se manifestent sur le plan économique international.

20. On peut diviser le monde d'aujourd'hui en trois groupes de pays qui, chacun, ont leurs problèmes financiers et monétaires.

21. Le premier de ces groupes, celui des pays fortement industrialisés, se trouve exposé aux risques des mouvements de capitaux à court terme. Ces pays se préoccupent des obstacles que pourrait rencontrer l'augmentation du volume des échanges au cas où les disponibilités nécessaires à cette augmentation.

ne seraient pas suffisantes. Leur problème est donc un problème de liquidité internationale à court terme et à long terme.

22. L'autre groupe est constitué par des pays dont l'économie repose essentiellement sur la monoculture. Pour exécuter leurs programmes de développement, ces pays ont emprunté à l'étranger et hésitent à contracter de nouveaux engagements. De plus, ils doivent aussi faire face à la détérioration progressive des termes de l'échange dans leurs relations commerciales avec les pays industrialisés.

23. Le troisième groupe, à savoir les pays qui ont récemment accédé à l'indépendance, rencontre surtout des difficultés en ce qui concerne la création de leur infrastructure, et ils ont besoin à la fois d'un large appui financier et d'une assistance technique adéquate.

24. Les problèmes qui se posent aux différents groupes de pays sont largement interdépendants. En effet, les difficultés des pays sous-développés concernent également les pays industrialisés, et ces derniers ne pourront venir en aide aux régions sous-développées que si le système monétaire mondial fonctionne bien.

25. Cette dernière considération amène à examiner la question de la liquidité internationale indispensable pour assurer la régularité des paiements; le problème se pose sous deux aspects: la liquidité à court terme et la liquidité à long terme.

26. Pour la liquidité à court terme, le rapport du Fonds et les conversations qui ont eu lieu à Washington ont établi que le système monétaire international est actuellement en mesure de remplir sa mission sans qu'il soit nécessaire de le modifier. Pour la liquidité à long terme, il serait prématuré de vouloir arriver dès maintenant à des conclusions, car la situation n'est pas encore bien définie. Il faudra étudier cette question aussitôt que possible, car on se trouve en présence d'un commerce international de 130 milliards de dollars par an, sans compter les mouvements de capitaux à court terme, tandis que les réserves d'or ne s'élèvent qu'à 40 milliards de dollars et leur rythme d'accroissement est insuffisant au regard de l'augmentation des échanges internationaux. Ne risque-t-on pas alors d'aboutir à une limitation de ces échanges? Pourra-t-on continuer à utiliser le système de l'étalon-or, étayé par quelques monnaies clefs? Peut-être serait-il bon de concentrer une partie des devises disponibles auprès d'institutions régionales ou mondiales.

27. Il serait exagéré de dire que des tendances contradictoires se sont manifestées au cours des discussions de Washington sur ces problèmes et d'autres problèmes analogues. Il suffit d'indiquer que certains paraissent plus disposés que d'autres à approfondir l'étude de la liquidité internationale à long terme.

28. En ce qui concerne l'action du Fonds à l'égard des pays en voie de développement, on constate que les transactions du Fonds ont été bien plus nombreuses avec ces pays qu'avec les pays industrialisés. De plus, s'il est vrai que l'action du Fonds ne peut porter que sur le déficit temporaire de leur balance des paiements, c'est un fait que le Fonds accorde maintenant une attention toujours croissante aux problèmes à long terme des pays peu développés et que sa politique s'est assouplie. Sous cet angle, on peut dire que le Fonds a contribué indirectement

à la réalisation des plans de développement à long terme. D'autre part, on a voulu souligner récemment le rôle que le Fonds peut jouer dans l'assistance aux pays producteurs de matières premières, sans sortir pour autant du cadre de son statut actuel; le Fonds a adopté des critères plus souples en faveur de ces pays sous la forme d'un financement compensatoire qui peut être accordé indépendamment des droits de tirage dans le cas de fluctuations des recettes dérivant des exportations de matières premières. Sans vouloir se faire trop d'illusions sur l'ampleur des résultats que pourra donner une solution de ce genre, il convient de reconnaître qu'elle constitue un pas important dans une direction nouvelle, et la délégation italienne ne peut que s'en réjouir; elle rappelle cependant que cette décision devra s'accompagner d'une action de tous les pays en vue de faciliter l'accès aux marchés des pays hautement industrialisés, ainsi que d'une assistance technique et financière suffisante aux pays en voie de développement.

29. Les initiatives que le Fonds a prises ainsi indiquent qu'il peut s'adapter graduellement aux nécessités du moment. Cette souplesse est un élément favorable à la solution des problèmes de la liquidité internationale à court et à long terme. L'Italie est d'avis qu'une utilisation accrue de devises autres que le dollar pour des opérations du Fonds peut contribuer à réduire sensiblement la pression sur les devises clefs. La politique suivie par le Fonds en 1962 a été significative à cet égard. Mais un recours plus large aux devises autres que le dollar présuppose l'existence de coordinations dépendant de l'initiative du Fonds lui-même; en ce qui concerne la liquidité, on ne peut écarter la recherche de solutions qui facilitent l'accumulation des devises en question; quant à l'utilisation de ces devises, elle devrait répondre exclusivement aux besoins effectifs des pays intéressés, si l'on veut éviter leur reconversion, qui irait à l'encontre du but recherché.

30. Pour sa part, l'Italie contribue à la défense du système monétaire international existant, dont elle reconnaît la validité. L'action des autorités italiennes a visé surtout à réduire l'actif de la balance des paiements en renforçant la politique libérale de l'Italie en matière d'importations et en favorisant les exportations de capitaux italiens à court et à long terme. Ces mesures ont permis de stabiliser le niveau des réserves de l'Italie malgré l'expansion de ses échanges commerciaux. L'excédent des devises étrangères entrées en Italie a été compensé par l'achat de titres internationaux à moyen terme et par des emprunts au Gouvernement des Etats-Unis. Enfin, pour éviter les transferts rapides de capitaux d'un marché à un autre du fait de différences entre les taux d'intérêt, les autorités italiennes ont pris récemment des mesures visant à intégrer le marché monétaire italien dans le marché monétaire international.

31. Pour conclure, M. Franzi rappelle que l'Italie n'a jamais recouru à l'assistance du Fonds monétaire international et qu'elle a actuellement une position nettement créditrice à l'égard du Fonds. Elle n'en est pas moins soucieuse d'apporter sa contribution à l'action de cette institution, surtout quand il s'agit de remédier au déséquilibre temporaire des balances des paiements des pays en voie de développement. Enfin, la délégation italienne tient à remercier M. Jacobsson de l'activité qu'il a déployée à la tête du Fonds.

32. M. CARRILLO (Salvador) rend hommage au Fonds monétaire international pour l'œuvre importante qu'il accomplit et les services qu'il a rendus à la cause de la coopération monétaire internationale en fournissant les dispositifs de consultation nécessaires à l'examen des problèmes monétaires qui se posent sur le plan international. Le Fonds a également contribué à l'expansion équilibrée du commerce international et au développement des sources de production des pays membres. En outre, il a encouragé la stabilité des changes, s'acquittant ainsi d'un de ses objectifs essentiels. Enfin, il a mis sur pied des mécanismes efficaces pour combattre les effets des déséquilibres de la balance des paiements; il a su gagner la confiance de ses membres en n'hésitant pas, sous réserve de garanties suffisantes, à mettre ses ressources à leur disposition. La preuve en est que la majorité des pays ayant récemment accédé à l'indépendance ont demandé à être membres du Fonds et qu'au 31 décembre 1962 il y avait 81 pays membres dont les quotes-parts atteignaient 15 milliards de dollars au total. Le rôle du Fonds en matière de consultation revêt une importance toute particulière pour les pays en voie de développement qui cherchent à se mettre en rapport avec d'autres pays en vue d'assurer un courant plus profitable d'échanges internationaux. A ce propos, la délégation salvadorienne espère que le Fonds prendra une part active à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En conclusion, M. Carrillo se joint aux orateurs qui l'ont précédé pour féliciter M. Jacobsson des initiatives qu'il a prises en tant que Directeur général du Fonds.

33. M. PASTORI (Uruguay) félicite à son tour M. Jacobsson du remarquable exposé qu'il a fait au Conseil. Pour ce qui est des rapports entre l'Uruguay et le Fonds, M. Pastori souligne les mesures que son gouvernement a prises pour appliquer les accords conclus et explique comment ce dernier a maintenu, au prix de grands efforts, le taux de change au même niveau pendant les quatre dernières années. Ce fait est doublement significatif si l'on considère que le pays a dû faire face à un relèvement des salaires nécessité en grande partie par l'augmentation du coût de la vie due à la hausse des prix des produits importés.

34. La délégation uruguayenne a plaisir à constater que le Fonds se préoccupe d'alléger les difficultés que causent aux pays en voie de développement les fluctuations des recettes d'exportation de leurs produits primaires. Tout en prenant note des nouvelles dispositions adoptées par le Fonds en matière de financement compensatoire, M. Pastori souligne deux points d'une importance fondamentale pour l'Uruguay. En premier lieu, le déséquilibre de sa balance des paiements ne constitue pas, quoi qu'on en ait dit, un problème à court terme, mais bien un état permanent résultant de la chute des prix et des restrictions apportées sur le marché mondial; en l'occurrence, une assistance devra être accordée par le Fonds en fonction de l'ampleur du problème et en proportion des besoins que justifie la situation. Deuxièmement, il est évident que, si le problème est permanent en Uruguay et dans d'autres pays d'Amérique latine, on ne saurait fixer à priori le pourcentage du financement compensatoire prévu par le Fonds; il faudra tenir compte de la situation particulière de chaque pays. Ces remarques ne sont pas formulées dans un esprit de critique, mais comme un moyen d'assurer une meilleure collaboration à une

œuvre essentielle. De toute manière, l'Uruguay se félicite des décisions qui ont été adoptées et qui marqueront peut-être une étape décisive pour la solution des problèmes qui ont été évoqués devant le Conseil.

35. M. WODAJO (Ethiopie) a plaisir à constater l'évolution du Fonds monétaire international. Cette institution, destinée à l'origine à s'occuper essentiellement des questions de balance des paiements intéressant les pays industrialisés, s'intéresse aujourd'hui, au même titre, aux problèmes similaires qui se posent pour les pays en voie de développement. Les difficultés de ces pays proviennent du caractère statique de leur économie; mais, s'ils veulent imprimer à celle-ci un élan dynamique, il est inévitable que les pays en voie de développement aient à faire face à des problèmes de balance des paiements. L'Ethiopie a noté avec satisfaction les efforts déployés par le Fonds pour atténuer les problèmes qui se posent à court terme. Il n'est pas surprenant que les pays en voie de développement se soient intéressés, tout autant que les pays développés, à l'action du Fonds dans ce domaine et il est significatif à cet égard que la plupart des nouveaux membres de l'institution soient des pays d'Afrique. M. Wodajo s'associe aux éloges qui ont été adressés à M. Jacobsson.

36. M. DELGADO (Sénégal) félicite également M. Jacobsson de l'œuvre qu'il a accomplie et note avec plaisir les mesures de financement compensatoire que le Fonds vient d'adopter. Il souligne qu'une ère nouvelle de coopération a été inaugurée entre le Sénégal et le Fonds depuis que ce pays en est devenu membre, et il rappelle que sa quote-part de 7 500 000 dollars sera portée par paliers successifs à 25 millions. Le Sénégal considère que le Fonds est un instrument clef du développement économique. M. Delgado rappelle aussi que la coopération de son pays s'est traduite par une profonde modification de structure de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest; cette forme de coopération internationale sur le plan régional va dans le sens d'une intégration monétaire.

37. M. JACOBSSON (Directeur général du Fonds monétaire international) remercie les représentants des remarques élogieuses qu'ils lui ont adressées. Il note que les décisions du Conseil d'administration du Fonds sont prises après consultation avec les divers gouvernements intéressés et que, si les négociations sont souvent longues, elles aboutissent toujours à un accord unanime.

38. En réponse aux nombreux représentants qui ont souligné la nécessité pour le Fonds d'appliquer une politique souple, M. Jacobsson affirme que telle est bien la philosophie du Fonds, pour autant que soient respectés les principes de discipline monétaire auxquels le Fonds se doit d'adhérer. C'est grâce au prestige que lui a valu son orthodoxie que le Fonds pourra examiner avec bienveillance certaines situations exceptionnelles de tel ou tel pays membre.

39. Pour ce qui est du financement du développement, sans doute existe-t-il un problème à long terme, comme l'a signalé l'Uruguay, mais le financement offert par le Fonds est à court terme. Il est vrai aussi, comme l'a dit le représentant de l'Ethiopie, que l'évolution des pays en voie de développement entraîne des problèmes de balance des paiements: ils doivent importer en quantité et ils ont probablement un déficit en compte courant, mais le

problème ne se pose sérieusement pour eux que s'ils n'ont pas arrêté en temps voulu une méthode rationnelle de financement. Or, il existe aujourd'hui des organismes de financement à long terme qui pourront leur permettre de supprimer les déséquilibres graves de leur balance des paiements.

40. Le Fonds ne s'est pas désintéressé de ces problèmes, et notamment de l'effet des déséquilibres de la balance des paiements sur le développement. Il a même décidé de participer plus activement que par le passé aux consortiums créés par la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et certains de ses représentants les plus qualifiés prennent une part active à leurs séances en tant qu'observateurs. On peut donc dire que le Fonds, s'il n'est pas à même de consacrer ses ressources au financement à long terme, s'intéresse de près à cette question.

41. En ce qui concerne les fluctuations des prix des produits de base, M. Jacobsson note que, si la baisse des prix, qu'on aurait pu craindre il y a un an, ne s'est pas produite, le mérite en revient aux pays d'Europe et aux Etats-Unis, qui ont continué d'appliquer une politique fiscale et une politique de crédit favorisant l'expansion économique. Il serait prématuré de faire des prévisions sur la tendance future des prix, mais il est incontestable que le marché des matières premières s'est raffermi au cours de ces derniers mois.

42. Enfin, pour ce qui est de l'avenir du Fonds, M. Jacobsson est convaincu qu'il possède des liquidités suffisantes et que ses dispositions institutionnelles, dont la souplesse a déjà été démontrée, lui ouvrent maintes possibilités de croissance dynamique.

43. Le **PRESIDENT** exprime à M. Jacobsson toute la gratitude du Conseil pour l'œuvre exceptionnelle qu'il a accomplie à la tête du Fonds monétaire international. En l'absence de propositions sur ce point de l'ordre du jour, il propose d'adopter la formule consacrée par l'usage, selon laquelle le Conseil adopterait une résolution où il se bornerait à prendre acte du rapport qu'il a examiné.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Questions démographiques (E/3723 et Corr.1, E/CN.9/167, E/CN.9/177 et Add.1, E/CONF.41/PC/1, E/L.985 [suite])

44. M. MELOVSKI (Yougoslavie) rappelle que, dans son rapport (E/3723 et Corr.1), la Commission de la population a, à juste titre, insisté sur deux problèmes: celui de l'accroissement démographique et celui des rapports de cet accroissement avec le développement économique et social.

45. Il ressort de l'étude du Secrétariat sur les taux de fécondité et de natalité (E/CN.9/167) que la population des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine augmente à un rythme deux fois plus rapide que celui des pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Or, ces régions à accroissement démographique rapide comprennent surtout des pays pour lesquels ce phénomène de surpopulation risque de créer une situation défavorable au développement économique et social. La Commission de la population n'a pas recommandé de solutions générales, car ce problème varie selon les conditions particulières "à chaque pays". C'est aux pays intéressés eux-mêmes qu'il appartient au pre-

mier chef de prendre des décisions en la matière. L'étude du Secrétariat montre par exemple que le taux de natalité diminue dans certains pays avec l'urbanisation, l'amélioration de l'enseignement et de la condition de la femme et l'élévation du niveau de vie, tandis qu'on a pu observer que, dans d'autres pays, ces progrès non seulement n'étaient pas suivis d'une diminution du taux de fécondité, mais que dans certains cas ils provoquaient même une augmentation de ce taux.

46. C'est pourquoi la Commission de la population a insisté sur la nécessité d'approfondir et de systématiser les études sur les divers aspects de la situation démographique dans le monde et ses rapports avec le développement économique et social. A cet égard, le questionnaire du Secrétaire général devrait être établi dans une optique scientifique sans préjuger les politiques que les gouvernements désireraient suivre ou les mesures qu'ils pourraient prendre.

47. La délégation yougoslave souscrit pleinement au point de vue général de la Commission de la population selon lequel l'accélération du développement économique et social doit être l'objectif principal des pays en voie de développement et que le problème de l'accroissement démographique peut être résolu — et doit l'être — dans le cadre des efforts d'accélération du développement économique et social, par la création des conditions matérielles requises et la production de biens matériels suffisants pour satisfaire les besoins croissants de la société. Cette politique est la seule susceptible d'offrir une solution durable. Il va de soi que cela n'empêcherait pas les pays qui ont besoin de limiter leur accroissement démographique pour l'ajuster à leurs besoins économiques de prendre d'autres mesures qu'ils jugeraient opportunes.

48. Il conviendrait également de renforcer et d'améliorer, comme la Commission le conseille, les activités démographiques à l'échelon régional, compte tenu du rôle que pourraient jouer dans ce domaine les commissions économiques régionales.

49. Ces activités seront marquées dans un avenir proche par la réunion de deux conférences. Le Gouvernement yougoslave a invité l'une d'entre elles, le deuxième Congrès mondial de la population, à se réunir à Belgrade. A propos de cette invitation, la délégation yougoslave, tout en remerciant le représentant de la France pour l'hommage qu'il a rendu à la Yougoslavie dans sa déclaration à la 1244ème séance, tient à souligner que le Gouvernement yougoslave n'entend pas prendre le pas sur les pays africains ou latino-américains. Il n'a présenté son offre qu'après avoir été informé par le Secrétariat qu'aucune invitation n'avait été reçue des pays en question. Il serait donc inutile de modifier l'ordre des subdivisions de l'alinéa b du paragraphe 3 dans le projet de résolution I, comme l'a proposé le représentant de la France. Cette disposition ne fait que prendre note de l'offre yougoslave et laisse la porte ouverte à toutes les invitations que pourraient présenter les pays africains ou latino-américains.

50. La délégation yougoslave appuie les deux projets de résolution figurant au chapitre XII du rapport de la Commission de la population (E/3723 et Corr.1), ainsi que le projet de résolution présenté par le représentant du Japon (E/L.985).

51. M. DELGADO (Sénégal) dit que sa délégation apprécie le caractère scientifique du rapport de la

Commission de la population. Le problème de l'accroissement démographique dans ses rapports avec le développement économique, aussi complexe et controversé qu'il soit, suscite une attention particulière de la part des planificateurs de tous les pays. L'Afrique n'y échappe pas, car, comme le montre le rapport du Cycle d'études sur les problèmes de population en Afrique (E/CN.14/186), qui s'est tenu au Caire en automne 1962, le taux de l'accroissement démographique y est plus élevé que dans d'autres régions en voie de développement. Ce facteur ainsi que la structure économique et sociale de la population active sont de nature à entraver le développement économique et social de presque tous les pays d'Afrique. Par conséquent, même si l'on parvenait dans ces pays à porter le taux d'accroissement annuel du revenu national à 5 p. 100 à la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement, le revenu par habitant ne s'en trouverait que faiblement augmenté.

52. Ce problème a été au centre des préoccupations du Gouvernement sénégalais dans l'élaboration du premier plan quadriennal de développement (1960-1964). Il a été établi que les enfants de moins de 14 ans constituent 41 p. 100 de la population et qu'en 30 ans celle-ci passera de 3 à 6 millions, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 2 à 2,5 p. 100.

53. Un effort particulier dans le domaine démographique s'impose à tous les pays africains et cet effort pourrait être facilité par l'assistance de l'ONU. C'est pourquoi la délégation sénégalaise appuie sans réserve les projets de résolution présentés par la Commission de la population, ainsi que ses recommandations très positives. Les questions de recensement, d'organisation de l'état civil et de migrations internes sont des problèmes spécifiquement africains qu'il est urgent de résoudre.

54. La délégation sénégalaise est heureuse de noter la mise sur pied d'un service de formation et de recherches démographiques qui sera intégré à l'Institut africain de développement et de planification économiques qui doit s'ouvrir bientôt à Dakar. Quant à la création de centres régionaux, il conviendrait de les répartir géographiquement de façon à répondre efficacement aux besoins de tous les pays africains.

55. Le représentant du Sénégal appuie l'idée de tenir le prochain congrès mondial de la population dans un pays d'Afrique ou d'Amérique latine. Le Gouvernement sénégalais est prêt à coopérer pleinement à l'application des recommandations de la Commission de la population.

56. M. MATSCH (Autriche) dit que sa délégation a pleinement conscience de la nécessité de mettre à jour les données statistiques sur la situation démographique mondiale et d'améliorer les méthodes de recensement. Les résultats des recensements fourniront une base solide pour le choix de politiques économiques et sociales et pour de nouvelles études sur l'effet des changements démographiques sur le développement économique et social d'une région ou d'un pays donné. La délégation autrichienne se félicite des efforts du Secrétaire général en vue d'effectuer une enquête sur les niveaux de fécondité dans le monde, et estime que l'étude sur cette question (E/CN.9/167) ajoute beaucoup aux connaissances à cet égard. Cependant, certaines données ne sont

qu'approximatives, et il faudra perfectionner les méthodes d'enquête avant de pouvoir faire des comparaisons et établir des projections à long terme sur le plan international.

57. M. Matsch appuie l'idée de tenir le deuxième Congrès mondial de la population en 1965, ce qui permettrait une évaluation plus détaillée des données fournies par les gouvernements qui ont procédé à leur recensement en 1960-1961. Quant à la documentation à préparer en vue de ce congrès, la délégation autrichienne accorde un rang de priorité élevé à la révision de l'étude de 1952 intitulée Causes et conséquences de l'évolution démographique<sup>1/</sup>.

58. Pour ce qui est de la façon dont le Secrétaire général pourrait donner suite à la résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale, la délégation autrichienne s'associe à celles qui ont recommandé la méthode suivie par le Secrétaire général en d'autres occasions et consistant à demander aux gouvernements de fournir tous renseignements sur les problèmes en question. Toutefois, un questionnaire ne semble pas nécessaire pour mener l'enquête envisagée, en raison du caractère controversé et délicat de ce sujet.

59. M. SOLODOVNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation apprécie l'effort du Secrétariat pour intensifier ses activités dans le domaine démographique. Elle attache une grande importance au problème de la population, surtout dans ses rapports avec les perspectives de développement économique et social, problème dont on ne saurait nier l'importance pour de nombreux pays et notamment les pays économiquement peu développés.

60. La crainte existe de voir un taux de natalité trop élevé non seulement persister, mais s'accroître. Certains parlent d'une explosion démographique, dont la menace serait plus grave que celle de l'arme nucléaire. Certains milieux occidentaux se servent de ces vues néo-malthusiennes pour détourner l'opinion publique mondiale des causes réelles de la pauvreté des pays sous-développés en expliquant leur retard économique par un accroissement démographique très rapide, et non par leur longue exploitation pendant l'ère coloniale. On s'efforce aussi d'utiliser l'ONU pour faire de la propagande à ce sujet et répandre des théories contraires à la réalité.

61. En fait, le problème démographique n'est pas réel en soi. Il n'existe que parce que dans certains pays le niveau de la production est trop faible et que son augmentation est trop lente pour suivre celle de la population. La délégation de l'Union soviétique estime qu'il est du devoir des organismes des Nations Unies, et surtout de la Commission de la population, de s'opposer à des explications malthusiennes des changements démographiques. Il s'agit, pour liquider les problèmes de la population, de mettre l'accent sur le développement de tous les secteurs de l'économie des pays en voie de développement, et surtout de la production agricole, d'augmenter le bien-être et de favoriser la culture de la population, et non de chercher des méthodes pour la réduire.

62. De même, l'enquête qu'on envisage d'entreprendre auprès des gouvernements sur l'action réciproque du développement économique et des changements démographiques ne doit pas uniquement mettre

<sup>1/</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: 53.XIII.3.

l'accent sur les problèmes ayant trait à la limitation des naissances, mais doit traiter aussi de la situation économique des divers pays et de ses effets sur les mouvements démographiques, ainsi que des mesures nécessaires pour donner au développement de l'économie un rythme plus rapide que celui de l'accroissement démographique.

63. Le représentant de l'Union soviétique note avec satisfaction l'intensification des activités des Nations Unies dans le domaine démographique sur le plan régional. Il souligne à ce propos que les organisations compétentes de son pays sont à même de donner une assistance technique aux pays moins développés dans leurs enquêtes démographiques et possèdent dans ce domaine une grande expérience et des cadres qualifiés.

64. M. Solodovnikov juge regrettable qu'en raison des décisions prises en vue du deuxième Congrès mondial de la population celui-ci doive réunir des experts et des savants siégeant à titre individuel, et non des délégations de gouvernements, comme il serait plus naturel. En effet, les conclusions et les résultats de ce congrès ne pourront s'adresser qu'à des gouvernements ou à des organismes gouvernementaux. Il est à regretter aussi que le travail prévu pour 1963 concernant l'étude de l'exode rural et des effets des migrations internes sur la population urbaine et rurale des pays peu développés soit reporté à 1964.

65. M. ATTOLICO (Italie) déclare qu'il n'étudiera pas pour le moment, quant au fond, le rapport présenté par la Commission de la population (E/3723 et Corr.1). Il fait toutefois observer que ce document démontre clairement la complication et la complexité des problèmes démographiques.

66. A propos du chapitre III du rapport, chapitre intitulé "Accroissement démographique et développement économique", il tient à rappeler la position bien définie de sa délégation lorsque cette question a été examinée à la dix-septième session de l'Assemblée générale. La délégation italienne reste convaincue que l'ONU ne peut, en aucune manière, agir en contradiction avec certains principes fondamentaux de la vie italienne. A ce sujet, il réaffirme l'opinion exprimée par le représentant de l'Italie à la Commission de la population, concernant la recommandation de mener, parmi les Etats Membres, une enquête sur les problèmes qu'ils rencontrent du fait de l'action réciproque du développement économique et des changements démographiques. Il estime, par conséquent, que l'enquête recommandée par l'Assemblée générale et approuvée par la Commission de la population doit être menée conformément au paragraphe 3 de la résolution 1838 (XVII), qui délimite de façon assez claire les renseignements à demander aux Etats Membres. L'Italie s'opposera résolument à ce que l'on utilise un questionnaire détaillé, quel qu'il soit, rédigé par le Secrétariat des Nations Unies; une telle méthode ne serait pas du tout adaptée aux situations très diverses qui se présentent dans le monde à cet égard. La délégation italienne maintient, en effet, qu'un questionnaire restreindrait les possibilités dont disposent les gouvernements pour présenter ces situations et pourrait avoir pour conséquence de changer la nature et la portée de l'enquête envisagée. Elle espère que le Secrétaire général tiendra compte de ces réserves et se conformera aux

recommandations précises de l'Assemblée générale, toute autre façon de procéder ne pouvant se justifier.

67. Au nom de sa délégation, M. PASTORI (Uruguay) félicite la Commission de la population de son rapport. La délégation uruguayenne reconnaît l'importance des problèmes démographiques, surtout en ce qui concerne la préparation de programmes de développement économique et social dans les pays en voie de développement. Le Gouvernement uruguayen a entrepris un recensement national qui sera terminé pendant l'année en cours. Il aura ainsi répondu à l'un des objectifs que la Commission de la population considère comme fondamentaux.

68. Le rapport de la Commission propose au Conseil d'adopter deux projets de résolution que la délégation uruguayenne ne peut malheureusement pas appuyer, cela pour plusieurs raisons.

69. Tout d'abord, le rapport de la Commission préparatoire du deuxième Congrès mondial de la population (E/CONF.41/PC/1), approuvé par la Commission de la population, exclut, au paragraphe 25, la langue espagnole pour la publication des mémoires préparés pendant le Congrès. C'est là une disposition injustifiable, car la Commission de la population est une commission technique du Conseil économique et social, et d'ailleurs la publication des documents du Congrès en espagnol n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires sensibles.

70. D'autre part, le projet de résolution I proposé par la Commission de la population laisse de côté, au paragraphe 1, un principe élémentaire, à savoir qu'il appartient à chaque gouvernement d'arrêter sa politique en la matière et d'établir ses programmes d'action. L'adoption de ce paragraphe serait une violation flagrante de la résolution 1838 (XVII) de l'Assemblée générale. De plus, le paragraphe 1 de la résolution proposée est, dans sa rédaction actuelle, une approbation pure et simple de tous les points inscrits à l'ordre du jour du Congrès, parmi lesquels figure l'efficacité des mesures propres à influencer la fécondité, les comportements et mobiles influant sur la fécondité ainsi que la connaissance et l'utilisation des méthodes de limitation des naissances. Les questions qui ont trait au grand mystère de la vie échappent à notre compétence. Sommes-nous en mesure de percer le secret des hommes qui auraient dû naître et qui ne sont pas nés? En outre, ce serait approuver indirectement une politique dans laquelle les Nations Unies ne peuvent s'engager; sans compter que cela reviendrait à donner aux problèmes économiques et démographiques des solutions boiteuses qui dénoteraient une abdication et un manque de confiance en un avenir meilleur dû à l'effort collectif. La délégation uruguayenne estime qu'il convient de bien réfléchir avant de prendre une décision et d'éviter que le Conseil n'adopte une résolution dont les conséquences sont imprévisibles. Elle s'oppose de même à l'envoi aux gouvernements d'un questionnaire détaillé, qui pourrait être tendancieux, pour obtenir leur opinion sur les problèmes démographiques. Ce questionnaire est inutile étant donné que la résolution de l'Assemblée générale est suffisamment explicite et que chaque gouvernement est parfaitement en mesure de fournir les renseignements qu'il juge pertinents sur toutes les questions qui l'intéressent en la matière.

La séance est levée à 17 h 55.